



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

07/01/2014

PRO A – AFFAIRE ELAN SPORTIF CHALONNAIS / CHOLET BASKET

CONCILIATION CNOSF

LE BUREAU FÉDÉRAL ACCEPTE LA DÉCISION DU CONCILIATEUR

Dans le cadre de l'affaire concernant le match Chalon sur Saône - Cholet du 7 décembre dernier, suite à la décision de la Chambre d'appel de la FFBB de faire rejouer la rencontre, le club de l'Elan Chalon a formulé une demande de conciliation auprès du CNOSF.

Le conciliateur a proposé, ce jour, de s'en tenir à la décision de la Chambre d'Appel de la FFBB.

Le Bureau Fédéral, réuni en urgence ce soir, a décidé de suivre la décision du conciliateur et indique que la rencontre doit être rejouée.

La Ligue Nationale de Basket avait indiqué que la rencontre à rejouer devait se dérouler le mercredi 8 janvier 2014 à Chalon Sur Saône.

Service de Presse FFBB

117 rue du Château des Rentiers - BP 403 - 75626 Paris Cedex 13 (FRANCE)

presse@ffbb.com - Fax : +33 (0)1.53.94.26.85 - www.ffbb.com

facebook.com/ffbasketball - twitter.com/ffbasketball - dailymotion.com/ffbb - youtube.com/francebasketball